

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Valeo p. 156

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2006 p. 165

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président p. 168

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Valeo

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société. Le Règlement Intérieur a été modifié le 24 juillet 2006, afin de permettre aux administrateurs de participer aux réunions du Conseil non seulement par voie de visioconférence, mais également par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Le Règlement Intérieur a également été modifié le 14 décembre 2006 à la suite de la fusion entre le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations et de la dissolution du Comité Stratégique (voir ci-après la description des Comités créés par le Conseil).

1.1. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. À la suite de la nomination de MM. Daniel Camus et Jérôme Contamine en qualité d'administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2006 et de la démission de M. Carlo De Benedetti ayant pris effet le 13 juillet 2006, le Conseil est à ce jour composé de 11 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent en Annexe au présent rapport.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a examiné la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs

qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'Activité ;
- qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- qui n'ont pas été administrateurs de l'entreprise depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : M. Thierry Morin ;

- trois administrateurs sont membres du Conseil d'Administration (et précédemment du Conseil de Surveillance) depuis plus de douze ans : MM. Yves-André Istel, Alain Minc, et Erich Spitz ;
- sept administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton) : MM. Pierre-Alain De Smedt, François Grappotte, Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta et Mme Véronique Morali, auxquels s'ajoutent, depuis leur nomination par l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, MM. Daniel Camus et Jérôme Contamine.

1.1.2. Délais moyens de convocation du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, les dates de réunions du Conseil sont communiquées à chaque administrateur au plus tard au début de chaque exercice social. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de 15 jours environ.

1.1.3. Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2006, huit administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

1.1.4. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un Vice-Président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur dix séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

1.1.5. Participation des administrateurs aux délibérations du Conseil

À la suite de l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, l'article 16 des statuts et le Règlement Intérieur ont été modifiés afin de permettre aux administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions prévues respectivement aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, à savoir l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe. Si ce procédé est utilisé pour certaines réunions, le Président l'indique dans la convocation. Les administrateurs intéressés doivent prendre contact avec le secrétaire du Conseil au moins deux (2) jours ouvrés avant la date de la réunion (sauf urgence) afin que les informations techniques puissent être échangées et que les tests puissent être réalisés avant la réunion.

1.2. Information des administrateurs

1.2.1. Information des administrateurs

Le Président a fourni aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.2.2. Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur du Contrôle Financier Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil, à l'exception des réunions du 3 mars 2006 et du 20 novembre 2006 à laquelle a participé le Contrôleur Financier des Branches Industrielles. Les avocats et les banquiers mandatés par Valeo ainsi que le Directeur des Affaires Financières ont participé aux réunions du Conseil ayant pour objet l'étude du rapprochement de Valeo avec la société Visteon.

1.3. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2006.

Le taux moyen de présence en personne ou par mandataire des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2006 a été de 92 %. Le taux moyen de présence en personne des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2006 a été de 80 %.

1.4. Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'Activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration a notamment : examiné les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2005, procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur, étudié les documents de gestion prévisionnelle et le budget pour l'exercice 2006, revu les opérations stratégiques du Groupe (opérations de cession, d'acquisition), entendu les comptes rendus d'activité des différents Comités constitués en son sein, procédé à la fusion entre le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations et à la dissolution du Comité Stratégique, autorisé le Président à émettre des obligations (dans le cadre du renouvellement du programme EMTN ou en dehors de celui-ci) et attribué des options d'achat d'actions et

des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe.

1.5. Les Comités créés par le Conseil

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Lors de la réunion du Conseil du 14 décembre 2006, le Comité des Nominations a été fusionné avec le Comité des Rémunérations et le Comité Stratégique a été dissout. Les Comités permanents du Conseil sont donc, à ce jour, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les travaux du Comité Stratégique, du Comité d'Audit, du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations au cours de l'exercice 2006, dont l'objet est résumé ci-dessous, ont été présentés au Conseil tout au long de l'exercice sous la forme de comptes rendus d'activités.

1.5.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration. Tous les membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur.

Les membres du Comité d'Audit sont MM. Pierre-Alain De Smedt, François Grappotte, Jean-Bernard Lafonta et Daniel Camus (depuis le 20 novembre 2006). La présidence du Comité d'Audit est assurée par M. Pierre-Alain De Smedt.

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ainsi que du traitement comptable adéquat des opérations au niveau des familles de produits et du Groupe ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe ainsi que les réponses afférentes de la Direction ; prendre connaissance des audits internes et externes du Groupe ainsi que des réponses afférentes de la Direction ;
- donner un avis sur la sélection des Commissaires aux comptes ou le renouvellement de leur mandat ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2006, avec un taux de présence de 66 %. Au cours de ces réunions, le Comité

a notamment revu les comptes consolidés de l'exercice 2005 et les comptes semestriels de l'exercice 2006 ; il a, en particulier, examiné la mise en œuvre des normes IFRS, pour lesquelles 2005 était la première année d'application, et le retraitement des données de l'exercice 2004. Les membres du Comité d'Audit ont également revu l'activité du département d'audit interne en 2006, la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques et le plan de travail de l'audit interne pour 2007.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux comptes et du Directeur du Contrôle Financier (ou, selon les réunions, du Contrôleur Financier des Branches Industrielles) à toutes les réunions et par le travail effectué par l'Audit Interne. Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes annuels et des comptes consolidés et de leur revue limitée des comptes semestriels. Le Comité d'Audit n'a pas fait de réserves sur les comptes annuels et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

1.5.2. Comité des Nominations et des Rémunérations

Créés en 2003, le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations ont été fusionnés le 14 décembre 2006 pour devenir le Comité des Nominations et des Rémunérations. L'activité de chacun des Comités au cours de l'exercice 2006 est présentée ci-dessous.

1.5.2.1. Activité du Comité des Rémunérations au cours de l'exercice 2006

Avant d'être fusionné avec le Comité des Nominations, le Comité des Rémunérations était composé de trois membres nommés par le Conseil d'Administration, dont un Président et deux administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur : MM. Alain Minc (Président), François Grappotte et Philippe Guédon.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni à deux reprises en 2006, avec un taux de présence de 100 % et avec pour mission notamment de :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- et examiner toute question que lui soumettrait le Président et notamment les projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment fait des propositions concernant la rémunération du Président-Directeur Général et proposé au Conseil d'Administration d'attribuer un nombre total de 150 000 options d'achat d'actions et 50 000 actions gratuites au profit de M. Thierry Morin (voir ci-après, Rémunération du Président-Directeur Général). Cette proposition a été adoptée par le Conseil du 3 mars 2006. Lors de sa réunion du

20 novembre 2006, le Conseil a en outre approuvé la proposition du Comité des Rémunérations d'attribuer un nombre total de 1 309 250 options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe et 100 000 actions gratuites au profit de managers juniors à fort potentiel.

1.5.2.2. Activité du Comité des Nominations au cours de l'exercice 2006

Jusqu'au 14 décembre 2006, date de sa fusion avec le Comité des Rémunérations, le Comité des Nominations était composé de cinq membres nommés par le Conseil d'Administration, dont un Président et trois administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur : MM. Alain Minc (Président), François Grappotte, Philippe Guédon et Thierry Morin, et Mme Véronique Morali.

En 2006, le Comité des Nominations s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 90 %.

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité a procédé à l'évaluation de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance fixés dans le Règlement Intérieur. Il a également étudié la composition des instances dirigeantes de la Société et proposé au Conseil de soumettre à l'Assemblée Générale du 17 mai 2006 les candidatures de MM. Daniel Camus et Jérôme Contamine en qualité d'administrateurs.

1.5.2.3. Fusion du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations en un Comité unique : le Comité des Nominations et des Rémunérations

Lors de sa séance du 14 décembre 2006, le Conseil a décidé de fusionner le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations en un Comité unique : le Comité des Nominations et des Rémunérations, avec pour membres MM. Alain Minc (Président), François Grappotte et Philippe Guédon, et Mme Véronique Morali.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission notamment :

- en matière de rémunérations :
 - étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux (notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération),
 - proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs et proposer les montants individuels des versements à effectuer à ce titre à chacun d'entre eux,
 - donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des stock options et faire des propositions d'attribution ;
- en matière de sélection et nominations :
 - préparer la composition des instances dirigeantes de la Société, en faisant des propositions en matière de nomination des mandataires sociaux et des administrateurs,
 - examiner la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance mentionnés au paragraphe 1.2(b) du Règlement Intérieur du Conseil.

1.5.3. Comité Stratégique

Avant d'être dissout le 14 décembre 2006, le Comité Stratégique était composé de cinq membres (dont un Président et deux administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur) nommés par le Conseil d'Administration : MM. Philippe Guédon (Président), Jean-Bernard Lafonta, Alain Minc, Thierry Morin et Erich Spitz.

Le Comité Stratégique avait pour mission :

- d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la Société et du Groupe, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président pouvaient le saisir ;
- d'examiner les budgets annuels et les revues semestrielles, ainsi que les plans moyen terme et long terme relatifs aux orientations stratégiques du Groupe.

Il avait également pour mission d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui étaient soumises relatives aux opérations majeures d'acquisition, de cession, de financement et d'endettement.

Au cours de l'exercice 2006, le Comité Stratégique s'est réuni à trois reprises, avec un taux de présence de 93 %. Lors de ces réunions, le Comité Stratégique a passé en revue les résultats du Groupe, étudié certains projets d'acquisition et passé en revue la stratégie et la mission de chacun des trois Domaines.

Lors de la réunion du Conseil du 14 décembre 2006, il a été décidé que les questions stratégiques intéressant le Groupe seraient désormais débattues en réunion plénière du Conseil et de mandater M. Philippe Guédon pour tout travail préparatoire ayant pour objet de faciliter la discussion lors des réunions du Conseil.

1.6. Évaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à sa propre évaluation afin de faire le point sur les modalités de son fonctionnement et de vérifier que ses débats ont été convenablement organisés.

L'évaluation du Conseil d'Administration pour l'exercice 2006 a été menée avec l'assistance d'un cabinet extérieur au cours du dernier trimestre 2006. À cet effet, un questionnaire détaillé a été envoyé à chacun des administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées puis présentées lors de la séance du Conseil du 12 février 2007. Les administrateurs ont dans leur très grande majorité relevé que l'organisation du travail et la qualité des débats du Conseil avaient progressé depuis la dernière évaluation, permettant à ses

membres d'être associés à chaque décision clé pour l'avenir du groupe. Un certain nombre de préconisations ont néanmoins été formulées pour améliorer le fonctionnement du Conseil.

1.7. Actions détenues et opérations sur titres

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions tout au long de son mandat.

Un Code de bonne conduite, régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres-dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société, a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Il a été mis à jour par le Conseil à deux reprises au cours de l'exercice. Aux termes de ce Code, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Juridique du Groupe, au plus tard dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, les opérations sur les titres de la Société qu'il a réalisées. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent également être communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers et rendues publiques.

1.8. Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice, des opérations soumises à la procédure des conventions réglementées conclues entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004 et qui avaient été autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 octobre 2004 se sont poursuivies.

Les conventions autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 décembre 2005 qui avaient été conclues entre la Société et des filiales opérationnelles du Groupe dans le cadre de contrats de redevance de marque se sont également poursuivies.

Enfin, le Conseil d'Administration du 6 octobre 2006 a autorisé la conclusion d'un contrat de conseil avec M. Yves-André Istel pour son assistance et ses conseils dans le cadre de l'étude de rapprochement du Groupe avec la société Visteon.

Ces conventions feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.9. Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L. 225-35 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration a autorisé le Président, avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 23 millions d'euros

et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Cette autorisation donnée pour une période de douze mois a expiré le 9 février 2007. Au cours de l'exercice, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Président dans le cadre de cette enveloppe.

1.10. Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.11. Rémunération du Président-Directeur Général

1.11.1. Rémunération versée au cours de l'exercice 2006

Lors de sa réunion du 9 février 2006, le Conseil a, sur proposition du Comité des Rémunérations, arrêté les principes pour déterminer la rémunération et les avantages de toute nature accordés au Président-Directeur Général.

Rémunération fixe

La rémunération brute fixe de Monsieur Thierry Morin pour l'exercice 2006 a été fixée à 1 519 538 euros, dont 1 500 288 au titre de la rémunération brute (en ce inclus le montant versé à M. Thierry Morin au titre des indemnités de déplacement) et 19 251 euros au titre des avantages en nature.

Prime exceptionnelle

M. Thierry Morin n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle en 2006 au titre de 2005.

Lors du Conseil du 9 février 2006, il a été décidé que la prime exceptionnelle pouvant être accordée au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2006 serait fonction exclusivement du niveau de marge brute et du niveau de marge opérationnelle atteints par rapport au chiffre d'affaires dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil.

Jetons de présence

En 2006, M. Thierry Morin a perçu des jetons de présence à hauteur de 35 000 euros en qualité d'administrateur de Valeo.

Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

La rémunération brute que M. Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) en 2006 s'est élevée à 120 883 euros, dont 45 750 jetons de présence et 75 133 euros au titre de contributions à un fonds de pension. Il n'a bénéficié d'aucun avantage en nature de la part des sociétés susvisées.

Stock options et actions gratuites

- Compte tenu des périodes non autorisées telles que définies par la réglementation boursière, le Conseil d'Administration n'avait pas, au cours de l'exercice 2005, attribué à M. Thierry Morin d'options d'achat ou d'actions gratuites. Ces attributions ont été effectuées par le Conseil lors de sa séance du 3 mars 2006 à concurrence de 150 000 options d'achat d'actions et 50 000 actions gratuites, selon les termes et conditions suivants :
 - le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les options à 33,75 euros, étant précisé (i) que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à M. Thierry Morin à partir du 3 mars 2008 et pour 100 % à partir du 3 mars 2009, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 3 mars 2010 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 2 mars 2014,
 - la date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil au 3 juin 2008 sous réserve que (i) M. Thierry Morin soit toujours titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social avec

une société du groupe Valeo au 3 juin 2008 et (ii) à hauteur de 30 000 actions gratuites attribuées, certains critères de performance liés à l'atteinte d'un niveau de marge opérationnelle pour les exercices 2006 et 2007 soient satisfaits.

- En 2006, M. Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents.

1.11.2. Régime de retraite

M. Thierry Morin continue de bénéficier du régime de retraite complémentaire mis en place pour les Dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ce système complète les régimes existants (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC, etc.) pour permettre d'acquies un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

1.11.3. Indemnité de départ

En cas de départ de M. Thierry Morin, soit de sa propre initiative, en cas de divergence sur la stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA, soit sur décision du Conseil d'Administration de mettre un terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions), le montant de l'indemnité de départ est fixé forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime.

2. Contrôle interne

Le présent Rapport a été présenté au Comité d'Audit le 12 février 2007.

2.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le groupe Valeo comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité des informations financières et de gestion ;
- conformité aux lois et aux réglementations ;
- protection des actifs ;
- optimisation des Activités opérationnelles.

En ce sens, Valeo adopte une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international « COSO » (*Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway*

Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques. Le dispositif mis en place a pour objectif de réduire la probabilité de réalisation de ces derniers.

2.2. Composantes du dispositif de contrôle interne du Groupe Valeo

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Valeo s'articule autour des cinq composantes du référentiel COSO auquel le Groupe se réfère :

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle, fondement de tous les autres éléments de contrôle interne, détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôles dans le Groupe.

L'organisation décentralisée de Valeo lui apporte la réactivité et la proximité des clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent dans toutes les sociétés du Groupe.

Ainsi, le Code d'éthique, qui énonce les principes d'action et de comportement auxquels le personnel doit se conformer, a été diffusé à l'ensemble des cadres. Il constitue le fondement aux procédures détaillées applicables à toutes les sociétés du Groupe. Ce code, disponible sur l'Intranet, a fait l'objet d'une mise à jour en 2004 pour intégrer de nouvelles dispositions afférant à la gestion des ressources humaines.

Évaluation des risques

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

Les principaux risques sont ainsi décrits dans le Rapport de Gestion au paragraphe 9 « Risques et incertitudes ».

Activités de contrôle

Les activités de contrôle, menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent principalement sur l'application des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale. Ainsi, le Groupe dispose depuis plus de 15 ans d'un Manuel Administratif et Financier qui constitue le standard financier et de gestion de Valeo. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels. Le Manuel Administratif et Financier comporte deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne ;
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, le Directeur et le Contrôleur Financier de chaque Division signent une lettre d'affirmation par laquelle ils s'engagent à ce que les standards financiers et de gestion du Groupe soient respectés.

En outre, il convient de mentionner les règles et procédures spécifiques élaborées par les différentes Directions fonctionnelles du Groupe, en cohérence avec les standards financiers et de gestion :

- la Charte d'Innovation Constante, qui définit de manière stricte les principes de gestion des projets de développement ;
- les procédures marketing et les pratiques de vente ;
- les procédures ressources humaines ;

- les procédures achats, qui vont de pair avec la réduction du nombre de fournisseurs référencés, de manière à assurer un meilleur suivi de la qualité de leurs prestations ;
- le Manuel de Gestion des Risques et les guides d'application en ce qui concerne la sécurité, la sûreté et l'environnement, ainsi que le Manuel des Assurances (Valeo a pour politique de respecter au minimum les réglementations locales en matière de sécurité et d'environnement et, dans certains cas, de se conformer à des standards plus élevés) ;
- les procédures juridiques qui définissent les principes auxquels le Groupe doit se conformer, notamment les lois et réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce ses Activités, le respect des obligations contractuelles et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe.

La quasi-totalité des informations concernant ces règles et procédures sont disponibles sur l'Intranet du Groupe pour le personnel de Valeo concerné.

En termes de qualité, Valeo s'est doté de ses propres référentiels, Valeo 1000 et Valeo 5000. Par ailleurs, la méthode de maîtrise rapide des problèmes qualité QRQC (*Quick Response Quality Control*) assure une mise en œuvre rapide des actions correctrices et les fiches d'apprentissage LLC (*Lesson Learned Card*) un suivi des meilleures pratiques et axes d'amélioration.

Enfin, Valeo a lancé un programme de certification de ses sites industriels selon la norme ISO 14001 (management environnemental) et selon le référentiel OHSAS 18001 (management de la sécurité) avec, au 31 décembre 2006, respectivement 125 et 71 sites certifiés, sur un total de 129 sites.

Information et Communication

Une information pertinente, diffusée dans des délais appropriés permet de s'assurer que l'ensemble du personnel assume ses responsabilités et effectue les contrôles qui lui incombent.

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par la Direction du Contrôle Financier, sous l'autorité du Président et des Directeurs des Familles de Produits. La procédure budgétaire et de *reporting* mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles. Les processus de consolidation et de *reporting* utilisent le même outil informatique, assurant ainsi un contrôle permanent du processus de production de l'information financière.

Au niveau de ses systèmes d'information, le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré, déployé progressivement sur l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe. L'utilisation de ce progiciel a permis, en complément de son caractère structurant, de définir des profils utilisateurs et de suivre les contrôles d'accès, contribuant ainsi au respect des règles de séparation des tâches.

Pilotage du dispositif de contrôle interne

Le pilotage du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Direction Générale, de la Direction du Contrôle Financier, de la Direction des Risques, Assurances et Environnement et des Familles de Produits, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées. L'audit du système de contrôle interne et de sa mise en œuvre incombent à une fonction centrale, le département d'Audit Interne Valeo, qui est chargé de conduire des missions dans le Groupe pour s'assurer que les procédures prévues fonctionnent correctement. Les constatations faites lors de ses missions font l'objet de recommandations aux unités opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'action appropriés. L'Audit Interne est également amené à effectuer de manière régulière des audits des indicateurs de performance des sites et des Divisions, et coordonne la mise à jour des procédures des standards financiers et de gestion.

Par ailleurs, l'application des référentiels qualité Valeo fait l'objet d'audits « VAQ » (Valeo Audit Qualité) réguliers, les aspects environnementaux et sécurité étant pilotés par la Direction des Risques, Assurances et Environnement.

2.3. Rappel des travaux menés au cours des exercices précédents

Au cours des exercices précédents, Valeo avait procédé au niveau Groupe à :

- une analyse du contrôle interne existant au regard des cinq grandes composantes définies par le référentiel « COSO » (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, pilotage de l'ensemble du dispositif) ;
- l'élaboration d'une première cartographie des processus et des risques majeurs, effectuée sur la base d'entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe ;
- une identification des comptes significatifs et de leur interaction avec les processus, ainsi qu'à un recensement des procédures de contrôle interne existantes, liées à l'établissement des comptes.

Le Groupe a mis en œuvre un projet spécifique visant à l'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières. À terme, l'objectif de Valeo est d'être en mesure de procéder à une évaluation de la pertinence et de la correcte application de ses procédures de contrôle interne au regard de la fiabilité des informations financières.

Pour ce faire, 132 points de contrôle clefs ont été mis en évidence sur les 7 processus suivants :

- ventes, gestion des clients, encaissements ;
- achats, gestion des fournisseurs, décaissements ;
- suivi des immobilisations ;

- suivi des stocks ;
- paie ;
- trésorerie ;
- clôture comptable.

Des règles de documentation et de tests (tailles d'échantillonnages notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les sites. Après la réalisation de sites pilotes permettant notamment de valider l'approche retenue, d'affiner les prévisions de ressources nécessaires et de mettre à disposition un support standard de documentation et de tests pour l'ensemble des sites, l'approche a été étendue aux autres unités opérationnelles du Groupe. Une base spécifique des bonnes pratiques de contrôle interne a été créée et mise à disposition sur l'Intranet du Groupe. Par ailleurs, un nouvel outil de remontée de l'évaluation du contrôle interne a été mis en place, permettant de centraliser la documentation des contrôles et des tests effectués dans le cadre du projet LSF (Loi sur la Sécurité Financière). Cet outil est également utilisé pour effectuer un suivi en temps réel des plans d'action d'amélioration du contrôle interne, sous la responsabilité des Contrôleurs Financiers, et fait l'objet d'un pilotage au niveau de l'Audit Interne du Groupe.

Parallèlement, Valeo a mis en œuvre un processus visant à revoir les profils utilisateurs et les contrôles d'accès sur le logiciel SAP déployé progressivement sur l'ensemble des principaux sites du Groupe et ce afin d'établir des pratiques de contrôle interne homogènes, diffusées au niveau de chaque unité opérationnelle. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standard optimisés ont été retenus. Un déploiement a été réalisé sur 18 sites parmi les plus importants du Groupe.

Les fonctions « Corporate » ont été incluses dans le périmètre du projet LSF et à ce titre, le contrôle interne de la Banque Interne Valeo (BIV) a été documenté.

Enfin, les référentiels Qualité, Industriel, Gestion de projets et Sécurité ont fait l'objet d'une mise à jour dans le référentiel Valeo 5000 du Groupe.

2.4. Travaux réalisés en 2006

Au cours de l'année 2006, le Groupe a poursuivi son projet d'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières avec l'application d'une démarche d'auto-évaluation à l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe. L'Audit Interne a poursuivi ses contrôles qualité portant sur la documentation et les tests effectués dans les unités opérationnelles. Nos Commissaires aux comptes ont également procédé à la revue des travaux effectués par certaines divisions.

Les contrôles d'accès et les profils utilisateurs sur le logiciel SAP sont à présent étendus à la quasi-totalité des unités opérationnelles du Groupe. Chaque mise en place s'accompagne d'un apport méthodologique et d'un suivi des matrices d'incompatibilités

par l'Audit Interne, en liaison avec chaque division. Le Groupe a également procédé au niveau central à une revue de la conception des contrôles automatiques et manuels dans SAP, des procédures de gestion des droits d'accès correspondants et à une revue de la sécurité liée à l'infrastructure informatique.

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques, le Groupe a mis à jour et enrichi la cartographie des risques. Les risques ont ainsi fait l'objet d'une évaluation en terme d'impact et de maîtrise par les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe. Pour chacun des risques clés, le Groupe a également identifié les acteurs en charge de maîtriser les risques, de piloter les actions correctrices et de réaliser des revues indépendantes de la couverture des risques ainsi identifiés. La cartographie des risques a notamment contribué à la préparation du plan d'audit, présenté au Comité d'Audit en novembre 2006.

2.5. Perspectives pour 2007 et 2008

Le plan d'audit à deux ans (2007 et 2008) a été établi sur la base des conclusions de la cartographie des risques et des travaux de l'Audit Interne, en retenant les domaines présentant des risques majeurs. Il couvre des thèmes de risque transversaux et des risques techniques.

Les contrôles clés, la documentation utilisateur, les modalités de tests et l'outil de *reporting* de contrôle interne seront revus et mis à jour afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et de ses principes comptables.

Les contrôles d'accès et les profils utilisateurs des sites n'utilisant pas SAP feront l'objet d'une revue spécifique avec notamment la mise en place d'outils de suivi et de *reporting*. La revue centrale du contrôle interne et de la sécurité de l'application SAP sera complétée par une revue dans les unités opérationnelles, incluant l'analyse de la transposition des contrôles clés définis en central et les contrôles manuels effectués par les utilisateurs localement.

Enfin, les fonctions « *Corporate* » feront l'objet d'un plan de documentation, accompagné de la définition de contrôles clés et d'un plan de tests selon des échantillons définis, notamment au niveau des processus propres aux holdings et à la consolidation des comptes.

D'une manière générale, le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, avec l'objectif d'adapter en permanence ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

Thierry Morin

Président du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2006

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2006
Thierry Morin	21/03/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Président-Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"> Président de : Société de Participations Valeo, Valeo Bayen, Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitacle, Valeo España, S.A., Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited Gérant de : Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH Administrateur de : Valeo Électronique & Systèmes de Liaison, Valeo Service España S.A., Valeo Iluminacion, S.A., Valeo Termico, S.A. Administrateur du CEDEP, Arkema
Carlo De Benedetti (jusqu'au 13/07/2006)	04/07/1986	13/07/2006		Président du Conseil d'Administration de CIR SpA	<p>Groupe Cofide-CIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de Cofide SpA, CIR SpA Administrateur de : Gruppo Editoriale L'Espresso SpA, Sogefi SpA <p>Hors Groupe Cofide-CIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de CDB Web Tech SpA Président du Conseil de Surveillance de M&C Management & Capitali SpA Administrateur de : Pirelli SpA, Banca Interbancaria SpA
Daniel Camus	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international d'EDF	<p>Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de : EDF Energy (Grande-Bretagne), EDF International Administrateur de : Edison (Italie), Transalpina di Energia (Italie) Membre du Conseil de Surveillance de EnBW (Allemagne) <p>Hors Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance de : Dalkia, Morphosys (Allemagne)
Jérôme Contamine	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Exécutif de Veolia	<p>Groupe Veolia</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : VE Services-Ré, Veolia Transport, Veolia Propreté, Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne), Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne), Veolia UK (Grande-Bretagne) Membre du Conseil de surveillance de Veolia Eau, Dalkia France Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia <p>Hors Groupe Veolia</p> <ul style="list-style-type: none"> Président et Chairman de Venao (États-Unis) Administrateur de Rhodia, Venac (États-Unis)

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2006
Pierre-Alain De Smedt	07/03/2005	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle) et administrateur de sociétés en Belgique	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Belgacom, C.N.P. (Compagnie Nationale à Portefeuille/Groupe A. Frère), Deceuninck Plastics, Alcopa Membre du Comité de Direction et administrateur de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle) Membre du Comité de Direction de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique)
François Grappotte	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président d'Honneur de Legrand S.A.	<p>Groupe Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : Legrand S.A.S., Lumina Management S.A.S., Legrand S.A. Administrateur et Directeur Général de Legrand Holding S.A., Lumina Parent (Luxembourg) Administrateur de : B. Ticino (Italie), Legrand Española (Espagne) <p>Hors Groupe Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de BNP Paribas Membre du Conseil de Surveillance de Michelin Membre de : Conseil Consultatif de la Banque de France, Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication), Bureau du Gimelec (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés), Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens)
Philippe Guédon	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Gérant-Associé de Espace Développement	
Yves-André Istel	29/01/1992	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Senior Advisor de Rothschild, Inc.	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Compagnie Financière Richemont AG, Imperial Sugar Company, Tiedemann Trust Company
Jean-Bernard Lafonta	07/12/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président du Directoire de Wendel Investissement	<p>Groupe Wendel</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance de Editis Holding Président du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas Membre du Conseil de Surveillance d'Oranje-Nassau Groep B.V. Administrateur de : Legrand Holding, Legrand S.A. <p>Hors Groupe Wendel</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de Winvest S.A. (Luxembourg) Gérant de : Granit (SARL), JBMN (Luxembourg), Winvest Conseil (Luxembourg)

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2006
Alain Minc	04/07/1986	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président de A.M. Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance du Monde Administrateur de : Fnac, Vinci
Véronique Morali	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Directeur Général Délégué et administrateur de Fimalac	<p>Groupe Fimalac</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur unique de FCBS GIE Membre du Board de : Fimalac Inc., Fitch Ratings, Inc., Fitch Risk Management, Inc. <p>Hors Groupe Fimalac</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Eiffage, Club Méditerranée, Algorithmics (Canada)
Erich Spitz	24/06/1987	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Conseiller de Thales	<p>Groupe Thales</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de Thales Avionics Lcd Administrateur de Thales Corporate Ventures <p>Hors Groupe Thales</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance de : Novaled, Riber Membre du Directoire de : ERA Membre Correspondant de l'Académie des Sciences Membre de l'Académie des Technologies Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Valeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Pierre Crouzet

Emmanuel Paret

Serge Villepelet

Jean-Christophe Georghiou



